

Lundi 25 mars 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 25 mars 2024 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice du développement et des communications.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2024-03-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du Règlement numéro 396-2024 décrétant l'acquisition d'un camion unité d'urgence pour le Service intermunicipal de sécurité incendie et autorisant un emprunt de 754 994 \$ pour en acquitter les coûts.
4. Mandat à la mairesse et à la greffière pour signer un contrat avec Monsieur Carol Morneau pour l'acquisition du lot numéro 4 305 550 du cadastre du Québec.
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-03-102 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 396-2024 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 754 994 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie existant avec cinq autres municipalités;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un camion unité d'urgence afin de desservir adéquatement le territoire des municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition du camion unité d'urgence est estimé à 754 994 \$ incluant les frais, la taxe nette (TVQ) et les imprévus;

CONSIDÉRANT l'accord des municipalités parties à l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie de contribuer financièrement à l'acquisition et au financement de ce nouveau camion unité d'urgence suivant le mode de répartition des dépenses en immobilisations établi à l'entente;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 11 mars 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 396-2024, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci, du montant de la dépense et de son mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que le Règlement numéro 396-2024 décrétant l'acquisition d'un camion unité d'urgence pour le Service intermunicipal de sécurité incendie et autorisant un emprunt de 754 994 \$ pour en acquitter les coûts soit adopté et qu'il décrète ce qui suit : **(voir le livre des règlements)**.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-03-103

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN CONTRAT AVEC MONSIEUR CAROL MORNEAU POUR L'ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 4 305 550 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT que Monsieur Carol Morneau est propriétaire du lot numéro 4 305 550 du cadastre du Québec situé au 200, avenue Gilles-Picard depuis le 6 mai 2022;

CONSIDÉRANT la volonté de Monsieur Morneau de revendre ledit terrain vacant;

CONSIDÉRANT l'obligation de Monsieur Morneau de l'offrir préalablement à la Ville avant de procéder à sa mise en vente conformément aux conventions intervenues dans l'acte de vente publié au Registre foncier de la circonscription foncière de Kamouraska le 11 mai 2022 sous le numéro 27 229 169;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de vente à intervenir entre la Ville et Monsieur Carol Morneau préparé par Me Claude Gagnon, notaire prévoyant le rachat de l'immeuble au prix de 16 745 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du contrat à intervenir entre la Ville et Monsieur Carol Morneau pour le rachat du lot numéro 4 305 550 du cadastre du Québec et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville et d'autoriser le paiement du prix de vente par virement bancaire au compte en fidéicomis de Me Claude Gagnon.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2024-03-104 PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question.

2024-03-105 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 09.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière